

OBSERVATOIRE
DES ESPACES NATURELS
AGRICOLES FORESTIERS
ET URBAINS



N°02 - Octobre 2015

1,4 millions d'hectares dédiés à l'agriculture

Avec près de 1,4 millions d'hectares de surface agricole utilisée et 100 000 ha d'estives, l'agriculture occupe en 2010 près de 35 % du territoire aquitain. Par son assolement diversifié, elle contribue largement à la diversité des paysages et la structuration de l'espace régional.

Toutefois, au cours de la dernière décennie, plus de 96 000 hectares ont quitté le giron de l'agriculture...



RÉGION
AQUITAINE



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GESTION DES RISQUES



PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

35 % de l'espace aquitain dédiés à l'agriculture

1 377 200 hectares de surface agricole utilisée en 2010

En 2010, près de 43 100 exploitations agricoles* mettent en valeur 1 377 200 ha de surface agricole utilisée (SAU)* et plus de 100 000 ha d'estives* sont mises à disposition des éleveurs à la belle saison.

L'activité agricole occupe ainsi plus de 35 % de l'espace aquitain, mais son implantation diffère selon la situation géographique. En Gironde et dans les Landes, l'agriculture recouvre moins du quart de la surface départementale alors que c'est plus du tiers en Dordogne et de la moitié en Lot-et-Garonne et dans les Pyrénées-Atlantiques.

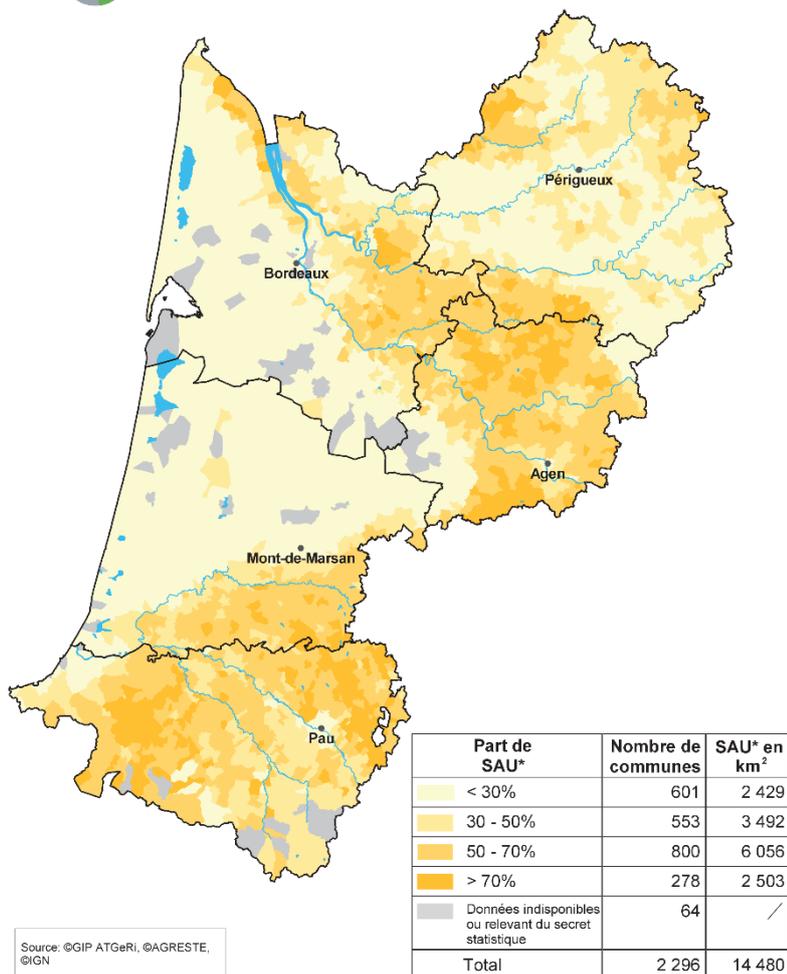
Un assolement diversifié

Hors estives, les prairies et les cultures fourragères représentent près de 40 % de la SAU des exploitations agricoles, viennent ensuite les céréales (essentiellement du maïs) pour 35 %, la vigne (10 %) et les oléagineux-protéagineux (6 %). Les vergers et les légumes (secs ou frais) représentent chacun plus de 2 % de la SAU. Par ailleurs, près de 5 % des surfaces agricoles sont des jachères.

1700 d'exploitations agricoles, soit 4 % du total aquitain sont engagées dans une démarche de production biologique en 2010 en Aquitaine. Cela représente 42 175 ha, soit plus de 3 % de la SAU hors estives.



PART DES SURFACES AGRICOLES UTILES COMMUNALES EN 2010



Part des surfaces agricoles communales* en 2010

Part des SAU	Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne		Pyrénées-Atlantiques		Aquitaine	
	Nombres de communes	SAU en km ²	Nombres de communes	SAU en km ²	Nombres de communes	SAU en km ²	Nombres de communes	SAU en km ²	Nombres de communes	SAU en km ²	Nombres de communes	SAU en km ²
< 30%	255	952	156	605	122	664	29	92	39	116	601	2 429
30 - 50%	189	1 249	139	632	71	425	44	325	110	860	553	3 492
50 - 70%	89	705	178	943	107	868	174	1 610	252	1 931	800	6 056
> 70%	24	227	35	237	17	160	69	789	133	1 090	278	2 503
Données indisponibles ou relevant du secret statistique	0	/	34	/	14	/	3	/	13	/	64	/
Total	557	3 133	542	2 417	331	2 117	319	2 816	547	3 997	2 296	14 480

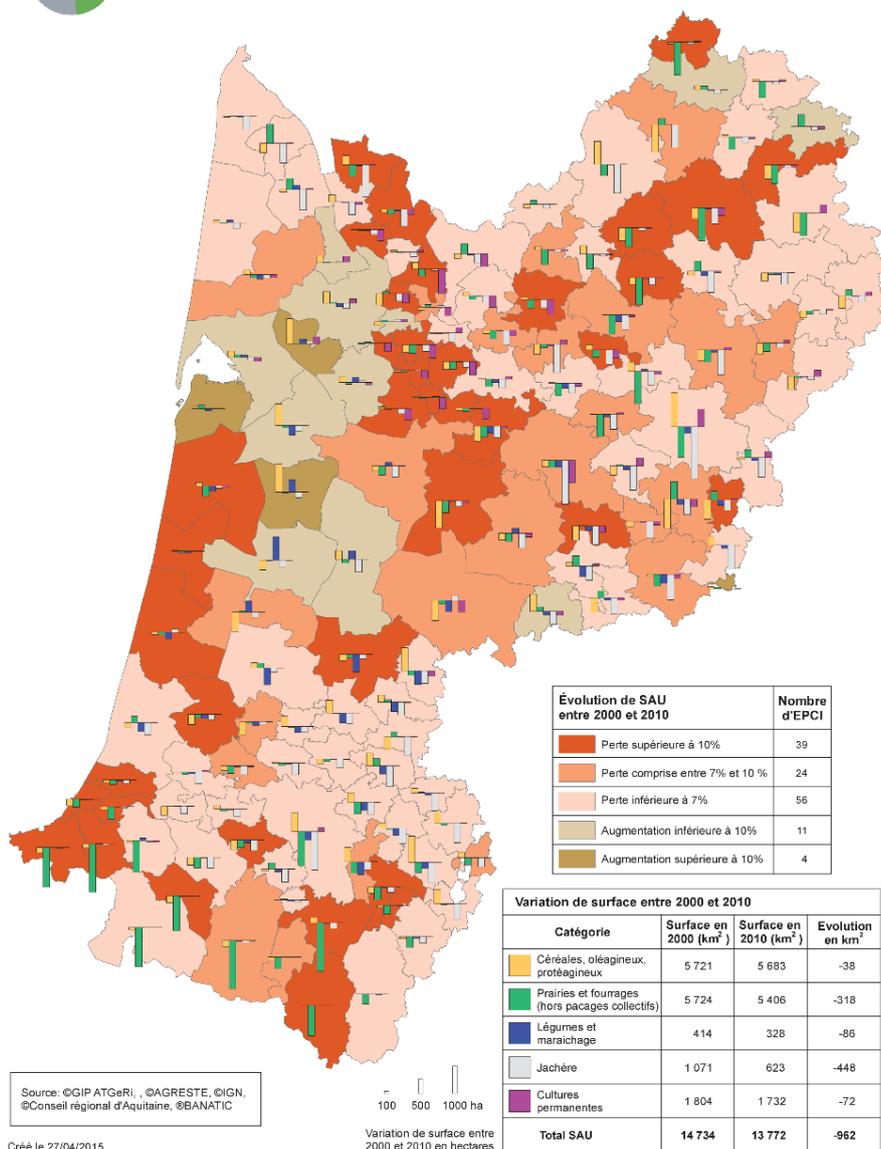
L'agriculture perd un hectare par heure depuis l'an 2000

Perte de 96 000 hectares de SAU en 10 ans

Plus d'un hectare par heure a perdu sa vocation agricole au cours de la dernière décennie, ainsi 96 000 ha ont quitté le giron de l'agriculture depuis l'an 2000 en Aquitaine. Cette régression des espaces agricoles est deux fois plus marquée en Aquitaine que dans le reste de l'hexagone. Représentant 5 % des surfaces agricoles nationales, l'Aquitaine pèse à elle seule pour 12 % de la déprise agricole française.



ÉVOLUTION DES SURFACES AGRICOLES UTILES AU SIÈGE D'EXPLOITATION PAR EPCI ENTRE 2000 ET 2010



Un assolement modifié

Le maïs et légumes frais perdent respectivement 39 000 ha (-10 %) et 7 600 ha (-20 %) et ne sont que partiellement remplacés par 25 600 ha d'oléagineux (essentiellement du tournesol) et 14 000 ha de blé.

Les surfaces fourragères en diminution

L'élevage de ruminants perd également du terrain : 39 100 ha de prairies naturelles ont disparu au cours des dix dernières années ainsi que 11 600 ha de cultures fourragères (essentiellement du maïs ensilage) alors que les prairies temporaires ne progressent que de 19 000 ha.

Cultures pérennes : progression des fruits à coque, mais régression du vignoble

Ensemble, les cultures pérennes (vignoble et vergers) perdent moins de 4 % de leur sole cultivée, mais l'évolution diffère selon les productions. Impacté

par les mesures d'aides à l'arrachage définitif, le vignoble a perdu 8 900 ha soit près de 6 % de sa superficie. En revanche, les cultures fruitières progressent de 1 700 ha (+6 %) essentiellement grâce au développement important de la culture des fruits à coque dont les surfaces plantées ont progressé de plus de 40 % en 10 ans.

Champ, méthodes et définitions

Surface agricole utilisée (SAU)

La Surface Agricole Utilisée (SAU) correspond à l'ensemble des terres valorisées par une exploitation agricole. Elle comprend les terres arables (cultures de céréales, oléagineux, protéagineux, légumes, fourrages annuels, etc.), la superficie toujours en herbe (prairies temporaires et prairies permanentes) ainsi que les cultures permanentes (vignes, vergers et pépinières) et les jachères.

SAU au siège d'exploitation

Lors du recensement, la totalité des surfaces des exploitations enquêtées ont été rattachées à la commune du siège de cette dernière, que ces terres soient physiquement situées sur ladite commune ou non. On parle alors de « SAU au siège d'exploitation ». Ainsi, la plupart des données relatives aux surfaces (nature de culture, évolutions entre 2000 et 2010 par exemple) sont rapportées au siège d'exploitation.

SAU communale

Afin de pouvoir évaluer réellement les surfaces agricoles situées sur une commune, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation, on a estimé une « SAU communale ». Cette dernière a été calculée par redressement de la SAU au siège, à partir de données localisées à la commune : les surfaces déclarées à la PAC pour l'obtention des aides et les surfaces du casier viticole informatisé. Ces données sont présentées au premier paragraphe de cette publication.

Exploitation agricole

L'exploitation agricole est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à 3 critères principaux :

- Avoir une activité agricole : production agricole, ou maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales, ou mise à disposition de superficies en pacage collectif.
- Atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie en production ou en nombre d'animaux : 1 ha de SAU ou 20 ares de cultures spécialisées, ou 1 vache, ou 6 brebis mères, etc.
- Avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité.

Pacages collectifs - Estives

Les superficies de pacages collectifs (ou estives) sont entrées dans le calcul de la SAU nationale à partir de 2010 et ne l'étaient pas jusqu'alors. Ces prairies, souvent propriété d'une structure administrative (Etat, Communes, etc.), sont gérées par des structures gestionnaires qui les mettent à la disposition des éleveurs pour y faire pâturer leur bétail en période estivale. Elles entrent dans le calcul de la SAU communale présentée au premier paragraphe de cette publication.

Secret statistique

Le secret statistique, défini par la loi de 1951, s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger d'une part la vie privée, d'autre part les intérêts économiques des enquêtés. Il interdit non seulement des renseignements individuels, mais aussi des données qui permettraient une identification indirecte des répondants et de leur réponse. Cela limite la finesse de l'information au niveau de la diffusion et des règles très strictes sont fixées spécifiquement pour les recensements. Ainsi, pour le recensement de l'agriculture de 2010, au niveau communal, sauf pour cinq variables bien précises comme par exemple le total d'exploitations sur la commune, les règles de confidentialité s'appliquent systématiquement et nombre de résultats ne peuvent être diffusés.

Pour en savoir plus

Les données agricoles de votre territoire :

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales-Recensement>

Portraits agricoles de territoires :

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Portraits-de-territoire,1453>

Publications :

<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Foncier-agricole>